

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT. A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Table with subscription rates: Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, 21; Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, 21; Aux deux publications réunies, 41; Tout Instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, première insertion, 25 c.; Dix lignes et au-dessous, première insertion, 35 c.; Au-dessus par lignes, 45 c.; Toute insertion subséquente, le quart du prix 4d. (Affranchir les lettres.)

Feuilleton de la Revue Canadienne.

LES METAMORPHOSES DE LA FEMME

LA CONQUÊTE D'UNE MANSARDE.

VIII. (Suite et fin.)

—Ce grand intérêt, Lucie, dit-il, je suis prêt à vous en faire aussi le sacrifice. Tenez, voici la clef de ce cabinet mystérieux dont vous parlez... Prenez-la; vous me la rendrez quand vous serez ma femme. Alors, vous saurez tout car pour sa femme on ne doit avoir rien de caché.

Timothée resta stupéfait les bras ballans, la bouche béante :

—Comment !.. Quoi !.. dit-il, tout ahuri de la proposition, vingt mille livres de rente pour qu'il renonce à ce qui ne lui appartient pas ? .. Oui, pour qu'il renonce à la mansarde et à la comtesse, ajouta-t-elle tout bas. —Elle est donc bien riche, votre comtesse ? —C'est la moitié de sa fortune. —Mais, chère amie, êtes-vous bien sûre d'y voir clair et de ne pas rêver debout ? Voudrait-il me croire ?

sans doute. Ils l'attendent. Non... c'est un fiacre... tant mieux !

La voiture approche de plus en plus, et au lieu de deux haridelles, ce sont deux coursiers fringans qui se montrent... c'est un élégant coupé. Timothée, désappointé, se damne; Lucie pousse un cri de joie, et, sur un signe d'elle, le cocher s'arrête. —Que faites-vous ? dit Timothée. —C'est la voiture de madame, répondit-elle; je me rappelle, en effet, que Jacques devait aller aujourd'hui à Saint-Maurice conduire une amie de la comtesse.

Pour lui répondre, le jeune homme lève la tête, balbutie quelques mots. Puis tout à coup, s'interrompant, il poussa une exclamation de stupeur.

A travers la croisée ouverte, il vient, au milieu de cet horizon de toitures, de découvrir sa mansarde et sa lucarne. Une subite révélation se fait jour en lui; il s'élançait vers le balcon, jette un regard dans le jardin, sur les deux tulipiers, un autre sur le fronton grec qui surmonte l'embrasure de la porte-fenêtre; puis, rentrant au salon, la poutre au visage, le front ruisselant, les membres agités de mouvements convulsifs, il promène tour à tour son regard effaré de Joséphine à Lucie, et enfin, tombant aux pieds de cette dernière, — Ah ! madame, madame ! s'écrie-t-il avec des sanglots, ah ! vous m'avez trompé ! vous vous êtes jouée de moi !... c'est vous qui êtes la comtesse !

ans, le nombre des maisons qui faisaient le commerce des vins de champagne était très restreint on en comptait peut-être quinze ou vingt au plus; aujourd'hui on en porte le nombre à près de trois cents.

La Banque d'Angleterre se sert d'une machine d'une précision vraiment merveilleuse pour peser les souverains et pour retirer de la circulation ceux qui n'ont pas le poids légal. On jette 80 ou 100 souverains dans un tube rond, et à mesure qu'il descend dans la machine placée au-dessous, ceux qui n'ont point le poids reçoivent une légère impulsion qui les précipite dans un réceptacle séparé, tandis que les bons souverains arrivent à l'endroit qui leur est destiné. Puis les souverains légers sont déformés par une autre partie de la machine qui les coupe en deux avec une rapidité extraordinaire. On peut ainsi défigurer 2,000 souverains par minute et en peser 35,000 par jour.

—Une arme de guerre ! une longue-vue, une lunette d'approche ! car ce n'est pas autre chose. Ah ! tenez, oui, vous avez raison, je dois tout vous dire maintenant, et non plus tard, et s'il vous fâche que j'aie aimé, avant de vous connaître, dans ce monde impossible dont je vous parlais, vous ne pourrez me reprocher du moins d'avoir cherché à vous abuser.

Effectivement, le lendemain, porteur d'un acte notarié, je me présente chez le rival que je me flattais encore de supplanter avant peu.

Pendant ce temps, Jacques, descendu de son siège, avait ouvert la portière de la voiture. Elle y monta, et après elle, Timothée, qui ne savait que penser de tout cela.

Le mariage ne se fit pas sur-le-champ. D'après mes avis, la comtesse donna le temps à Timothée de dépouiller l'ouvrier et de se poser tout à fait comme artiste.

POMMES DE TERRE.—Voici un fait qui vient à l'appui de ceux rapportés par M. le baron de Montgaudry :

—Ah ! ah ! dit-il, il paraît que ma belle tante se soucie peu de moi et prend le parti de me restituer la moitié de l'héritage pour que je renonce à l'héritière. A la bonne heure ! il faut toujours obéir aux dames !

—Vous avez peut-être raison, monsieur Timothée; cette entrevue entre vous... c'était folie que d'y penser. La comtesse fera choix d'un autre messenger... de M. de Létrigard sans doute.

De Charenton à Paris, celle-ci fut d'un laisser-aller, d'une gaité loquace, active, qui ne lui était pas ordinaire; elle affecta de parler de ses temps d'épreuves et de misère, de son double état de couturière et de blanchisseuse, et de Julie Monicaud; mais du mariage, pas un mot.

Le grand jour approchant, la comtesse, qui ne doutait pas de ma complaisance inépuisable à son égard, me chargea de toutes les courses, des allées et venues sans nombre nécessaires à l'accomplissement d'un mariage.

Le numéro d'octobre du Portefeuille des horticulteurs donne la figure du Rhododendron Madame Sydenham, charmante variété obtenue par M. Paillet. Les fleurs forment de magnifiques corymbes de 15 à 16 fleurs, d'un rose à peine lilacé; la gorge de la corolle est piquetée de mouches cramoisies; le style blanc, long et recourbé, se termine par un gros stygmate rose; ajoutez à cela des étamines du bleu le plus pur, des anthères d'un roux canelle vif, et vous aurez une idée du coloris de la jolie fleur dont vont s'enrichir les parterres.

—Ah ! ah ! dit-il, il paraît que ma belle tante se soucie peu de moi et prend le parti de me restituer la moitié de l'héritage pour que je renonce à l'héritière. A la bonne heure ! il faut toujours obéir aux dames !

—Notre mariage ? répondit-elle avec un calme souriant, qui ressemblait à s'y méprendre à cette froide quiétude de l'indifférence; vous savez bien, monsieur, que cela ne me regarde pas; tout dépend de ma maîtresse... si elle y consent... Eh !... au fait qu'elle idée ! Pourquoi ne viendriez-vous tout de suite lui demander son consentement ?.. Elle est de belle humeur depuis hier, car elle est débarrassée de M. de la Londe. Profitez de la circonstance.

Le jeune homme ne répondit rien. Ses idées tournoyèrent en désordre dans sa tête, il s'abandonna au sort.

Nous continuons à publier les renseignements recueillis sur les résultats de la vendange de 1847. L'Avergne fera une récolte double de celles des années ordinaires; la qualité sera bonne. La récolte dans la basse Bourgogne sera tellement considérable qu'il sera impossible de la loger tout entière dans les caves et selliers.

Un spéculateur anglais a imaginé de porter dans l'Inde une cargaison de cercueils qu'il a promené dans tous les ports de la côte malabare pendant la dernière saison des fièvres. La pénurie d'ouvriers plombiers, jointe à l'insalubrité du climat, ont merveilleusement favorisé l'opération, qui sera, dit-on, répétée, et ajoutera un nouveau débouché au commerce britannique.

—Ah ! ah ! dit-il, il paraît que ma belle tante se soucie peu de moi et prend le parti de me restituer la moitié de l'héritage pour que je renonce à l'héritière. A la bonne heure ! il faut toujours obéir aux dames !

—Notre mariage ? répondit-elle avec un calme souriant, qui ressemblait à s'y méprendre à cette froide quiétude de l'indifférence; vous savez bien, monsieur, que cela ne me regarde pas; tout dépend de ma maîtresse... si elle y consent... Eh !... au fait qu'elle idée ! Pourquoi ne viendriez-vous tout de suite lui demander son consentement ?.. Elle est de belle humeur depuis hier, car elle est débarrassée de M. de la Londe. Profitez de la circonstance.

Le jeune homme ne répondit rien. Ses idées tournoyèrent en désordre dans sa tête, il s'abandonna au sort.

Nous continuons à publier les renseignements recueillis sur les résultats de la vendange de 1847. L'Avergne fera une récolte double de celles des années ordinaires; la qualité sera bonne. La récolte dans la basse Bourgogne sera tellement considérable qu'il sera impossible de la loger tout entière dans les caves et selliers.

Un spéculateur anglais a imaginé de porter dans l'Inde une cargaison de cercueils qu'il a promené dans tous les ports de la côte malabare pendant la dernière saison des fièvres. La pénurie d'ouvriers plombiers, jointe à l'insalubrité du climat, ont merveilleusement favorisé l'opération, qui sera, dit-on, répétée, et ajoutera un nouveau débouché au commerce britannique.

—Ah ! ah ! dit-il, il paraît que ma belle tante se soucie peu de moi et prend le parti de me restituer la moitié de l'héritage pour que je renonce à l'héritière. A la bonne heure ! il faut toujours obéir aux dames !

—Notre mariage ? répondit-elle avec un calme souriant, qui ressemblait à s'y méprendre à cette froide quiétude de l'indifférence; vous savez bien, monsieur, que cela ne me regarde pas; tout dépend de ma maîtresse... si elle y consent... Eh !... au fait qu'elle idée ! Pourquoi ne viendriez-vous tout de suite lui demander son consentement ?.. Elle est de belle humeur depuis hier, car elle est débarrassée de M. de la Londe. Profitez de la circonstance.

Le jeune homme ne répondit rien. Ses idées tournoyèrent en désordre dans sa tête, il s'abandonna au sort.

Nous continuons à publier les renseignements recueillis sur les résultats de la vendange de 1847. L'Avergne fera une récolte double de celles des années ordinaires; la qualité sera bonne. La récolte dans la basse Bourgogne sera tellement considérable qu'il sera impossible de la loger tout entière dans les caves et selliers.

Un spéculateur anglais a imaginé de porter dans l'Inde une cargaison de cercueils qu'il a promené dans tous les ports de la côte malabare pendant la dernière saison des fièvres. La pénurie d'ouvriers plombiers, jointe à l'insalubrité du climat, ont merveilleusement favorisé l'opération, qui sera, dit-on, répétée, et ajoutera un nouveau débouché au commerce britannique.

chambres, en devançant de deux mois l'époque ordinaire de la session, le gouvernement veut se décharger d'une responsabilité qui lui pèse; en suspendant l'action de la loi, il s'est mis dans le cas de recourir sans délais au pouvoir législatif; en proposant des mesures pour l'avenir, il viendra solliciter un bill d'indemnité, et cela sans avoir l'excuse des résultats.

L'opinion publique à Londres est dans la plus grande anxiété. Le bruit s'est répandu que Sir Robert Peel allait entrer au ministère, et il paraît que des avances de ce genre lui ont réellement été faites par le chancelier de l'échiquier. Mais Sir Robert Peel, malgré la popularité dont il jouit en Angleterre, n'a pas de goût en ce moment pour le pouvoir. Ceux qui l'approchent de plus près sont même convaincus que sa santé ne lui permet plus de porter le poids des affaires publiques.

Les whigs resteront donc livrés à leurs propres forces. Appuyés sur la résignation plutôt que sur l'enthousiasme du pays, ils auront à diriger, à travers les plus graves difficultés qui se soient présentées depuis quinze ans, une chambre des communes inconnue d'eux, inconnue de tout le monde. Les élections y ont amené 23 membres nouveaux, presque autant qu'il s'en était révélé dans celles qui suivirent le bill de réforme. On compte dans le nombre plus de cent cinquante membres qui sont écrivains ou orateurs de profession. C'est dire que les amours-propres ne créeront pas moins d'obstacles que les affaires.

Le programme de la session est donné par les événements. Les questions de crédit, l'état de l'Irlande et l'acte de navigation, ce dernier vestige du système protecteur, voilà ce qui alimentera les débats des chambres. Une seule de ces difficultés défrayerait abondamment une session entière. Venant toutes à la fois, dans un moment où le calme nécessaire à une pareille étude devient tout à fait impossible, il n'est guère probable qu'elles reçoivent une solution satisfaisante. Mais d'ici à la convocation des chambres elles pourraient bien s'aggraver encore.

Le Quarterly, revue Tory, en considérant la composition de la chambre des communes, fait retentir ce cri d'alarme que Burke poussait en 1789, en voyant à quel point la bourgeoisie dominait dans l'assemblée constituante: Le Times, conservateur modéré et organe du commerce anglais, prédit à bref délai une crise monétaire. Les journaux ministériels annoncent eux-mêmes les embarras des districts manufacturiers. De quelque côté que l'on se tourne, on n'entend que de sinistres présages, et jamais la société britannique ne fut assiégée de plus noirs présagements.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais: LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCES ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 17 DECEMBRE, 1847.

LES QUARTIERS ELECTORAUX DE MONTREAL.

Dans une de nos dernières feuilles nous avons fait mention de l'absurde question soulevée par la Gazette de Montréal, qu'on disait appuyée de l'opinion du procureur-général Badgley, concernant les quartiers électoraux de la cité. Il était évident par le ton de la Gazette à ce sujet que c'était l'intention de nos adversaires politiques et celle du ministère, de défranchiser une partie de la ville, en la divisant en six quartiers au lieu de neuf qu'elle a et doit avoir par la loi. La question ne pouvait souffrir la discussion, la loi étant claire comme le jour; cependant pour éviter autant que possible toute difficulté et ôter jusqu'aux moindres prétextes aux intrigants politiques à qui nous avons affaire, le comité chargé de conduire l'élection de MM. La Fontaine et Holmes, a bien voulu demander l'opinion de deux avocats éminents, conseils de la Reine, sur cette question MM. Buchanan et Cherrier ont répondu qu'à la prochaine élection la ville de Montréal devait être divisée en neuf quartiers électoraux. Voici la question telle que posée avec la réponse de ces deux messieurs.

QUESTION.

Par la 3e section de l'ordonnance du gouverneur et du conseil spécial du Bas-Canada, 3 et 4 Vic. ch. 36, une ordonnance pour incorporer la ville de Montréal à la cité fut divisée, pour les objets de cet acte, en six quartiers.

L'ordonnance subséquente, 4 vic. ch. 32, qui annule la précédente n'a pas de dispositions au sujet de la division de la ville par quartiers. Il est pourvu par la 2e section de l'acte du parlement du Canada, 6 Vic. ch. 1, "Qu'à l'avenir à toute élection d'un membre ou membres pour représenter aucun comté, riding, cité, ville ou bourg dans le parlement provincial de cette province, lorsqu'un poll aura été dûment demandé et accordé suivant la loi, un poll séparé sera ouvert et tenu pour toute paroisse,

township ou quartier suivant le cas, dans lequel tel comté riding, cité, ville ou bourg, sera divisé," et par la 3e section, il est statué: "Que jusqu'à ce qu'aucune ville, cité ou bourg soit divisé en quartiers pour des fins municipales générales, il sera loisible et légal pour l'officier-rapporteur pour telle cité, ville ou bourg, chaque fois et aussi souvent qu'il recevra aucun writ pour l'élection d'un ou de plusieurs personnes pour représenter telle cité, ville ou bourg, dans le parlement provincial par un acte par écrit sous son seing et sceau, de diviser telle cité, ville ou bourg, pour les fins de telle élection en deux quartiers ou plus, ayant égard, dans telle division autant que possible au nombre et à la commodité des électeurs pour telle cité, ville ou bourg."

L'acte du Parlement Provincial 8 Vic. chap. 49, qui amende et consolide les deux ordonnances plus haut mentionnées contient dans sa 3e section, la disposition suivante: "Que pour les objets de cet acte, la dite Cité de Montréal, soit, après la passation de cet acte divisé pour les objets du dit acte, en neuf quartiers, etc."

On demande l'opinion de conseils sur la question, si à la prochaine élection de membres pour représenter la cité de Montréal dans le parlement provincial, et dans le cas où un poll serait demandé et obtenu, un poll séparé doit être ouvert et tenu pour chacun des neuf quartiers établis par l'acte 8 Vic. chap. 59?

OPINION.

Après avoir considéré attentivement les dispositions des ordonnances et actes de la législature mentionnés plus haut, j'en suis venu à la conclusion que dans le cas requis, un poll séparé doit être ouvert et tenu pour chacun des quartiers dans lesquels la ville fut divisée par l'acte 8 Vic. chap. 59

Il est hors de question, et il n'y a aucun doute, que par les dispositions de cet acte, la section de six quartiers fut virtuellement appelée.

Les termes employés par la législature dans l'acte 6 Vic. chap. 1, sect. 2, sont essentiellement d'un caractère perspectif et veulent dire, qu'à une élection future, un poll sera tenu pour chacun des quartiers existants au tems de telle élection.

Je prétends humblement qu'une saine interprétation de cette section trouverait que l'intention de la législature a certainement été: Qu'à toute élection qui aura lieu à l'avenir ou un poll sera demandé et accordé, un poll séparé sera ouvert et tenu pour chaque quartier, dans lesquels la ville sera alors divisée.

Cette interprétation est appuyée par la clause suivante de cet acte qui, quant aux élections futures, statue: "Que jusqu'à ce qu'aucune cité, etc., soit divisée en quartiers, pour des fins municipales générales, l'officier rapporteur peut diviser cette cité en quartiers, pour les objets de telle élection."

Comme il est clair alors, qu'à présent, la cité de Montréal est divisée en neuf quartiers, pour les objets de l'acte 8 Vic. ch. 59, qui sont des fins municipales générales, et que le pouvoir de l'officier-rapporteur de diviser la ville en quartiers dans le cas d'absence de dispositions législatives à ce sujet, lui est enlevé par ce dernier acte; et de plus que les dispositions de l'ordonnance 3 et 4 Vic. ch. 36, concernant la division de la ville en six quartiers furent effectivement et implicitement rappelés pour toutes fins quelconques, par l'acte 8 Vic. ch. 59, Je ne comprends pas et je ne saurais découvrir comment et par quelles règles de droit ou dispositions de lois on peut appuyer la position que les privilèges des électeurs doivent être limités en ouvrant des polls séparés, pour des quartiers en moindre nombre que neuf.

Montréal,) A. BUCHANAN,)
13 décembre 1847.) Avocat.

Je concours entièrement dans l'opinion ci-dessus.

C. S. CHERRIER,)
Avocat.

Montréal, 13 déc. 1847.

En voilà, certainement, plus qu'il en faut, pour satisfaire les citoyens de Montréal sur cette question, et la régler définitivement. On n'osera pas, en face de la loi aussi clairement expliquée, nous priver de nos franchises électorales. Comment le procureur-général a pu exprimer l'opinion absurde soutenue par la Gazette? c'est plus que nous pouvons dire. On assure qu'elle a été montrée à plusieurs personnes. La Gazette affecte d'en douter, mais elle doute de tout, maintenant, même de la nomination de M. Turcotte!

NOUVELLES DIVERSES

Election de la cité de Montréal.—Il n'y a pas encore de candidats conservateurs sur les rangs. On nous en annonce tous les jours, mais ils ne viennent pas. Nonobstant les efforts de la Gazette de Montréal et du Morning Courier, nous croyons qu'il n'y aura pas d'opposition à l'élection de MM. LaFontaine et Holmes en cette ville.

Comté de St. Maurice.—Une grande assemblée a eu lieu mardi dernier dans ce comté; on décida à l'unanimité de prier L'HON. LOUIS JOSEPH PAPINEAU de se laisser porter candidat à la prochaine élection.

Une députation composée de quatre notables influents du comté fut choisie pour se rendre immédiatement auprès de M. Papineau, lui remettre copie des résolutions adoptées par l'assemblée, et en obtenir une réponse. La première de ces résolutions est une censure de la conduite de l'administration actuelle; la voici en substance: "Résolu que cette assemblée salue avec joie

la dissolution du parlement de cette province, et la nécessité de nouvelles élections générales, même qu'elle considère comme devant mériter un terme à l'état de choses existant depuis quatre ans, et qui a été si préjudiciable aux intérêts du pays, et comme devant amener l'établissement permanent dans cette province d'un gouvernement basé sur la justice et favorable aux droits du peuple, en remettant la direction des affaires publiques entre les mains d'hommes jouissant de la confiance de la majorité du pays."

Cette résolution fut adoptée à l'unanimité, après quoi vint la résolution exprimant en substance que l'assemblée "connaissant les talents, le patriotisme et les sentimens libéraux de l'honorable L. J. Papineau, le pria de se laisser porter candidat à l'élection prochaine," résolution qui fut aussi reçue par une acclamation générale.

La députation de St. Maurice n'est pas encore arrivée à Montréal; mais nous apprenons avec un vif plaisir que L'HON. LOUIS JOSEPH PAPINEAU, l'éloquent, le formidable champion d'autrefois, se rendra aux vœux des électeurs de St. Maurice, et qu'il est décidé à consacrer le reste de ses jours au service de son pays.

Une députation du comté d'Hunington est arrivée en ville ce matin et s'est rendue auprès de M. Papineau pour lui offrir la candidature de ce comté. L'ex-orateur a répondu qu'après ce qui s'est passé au comté de St. Maurice il devait attendre la députation chargée de le voir, et qu'alors il pourrait décider ce qu'il aurait à faire. M. Papineau s'est prononcé ce matin énergiquement et franchement sur les affaires du pays. Il a approuvé la conduite de l'hon. M. LaFontaine et de ses collègues, les ex-ministres, à qui le pays, a-t-il dit, doit la plus grande reconnaissance. Il faut, selon lui, que les mêmes hommes reviennent au pouvoir. Il faut les soutenir, &c. &c.

M. Papineau fera une longue déclaration de principes et d'opinions au pays d'ici à quelques jours. Le document est tout préparé, nous dit-on, et sera adressé soit aux électeurs d'Hunington, soit à ceux de St. Maurice.

Comté de Mégantic.—Le Canadien de mercredi dernier nous dit que M. Daly court grand risque de perdre son élection à Mégantic et que M. Layfield a beaucoup de chances de succès. Il aura l'appui, dit notre confrère, de tous ceux qui n'auront point été achetés directement ou indirectement par le moyen de jobs sur les chemins et sur les ponts, ou ce qui coûte moins cher, par des promesses. Reste à savoir si le nombre des citoyens indépendants du comté de Mégantic dépasse celui des hommes qui profitent de ce qu'un officier public a jeté son dévolu sur leur localité, pour moissonner, à leur compte privé, sans s'inquiéter de la chose publique, c'est ce que l'on connaîtra bien vite.

Comté de Beauharnois.—M. L. G. Brown, l'Agent des Seigneurs se présente contre M. DeWitt. M. Weston s'est retiré de la lutte en faveur de M. DeWitt, dont l'élection est certaine.

Kingston.—L'élection dans cette ville est fixée au 22 du courant. M. Kirpatrick s'est retiré de l'arène. Il n'y reste maintenant que MM. MacDonald et Mackenzie.

Comté de Vaudreuil.—M. R. U. Harwood a publié une adresse aux électeurs de Vaudreuil. On parle de M. Lantier et du Dr. Valois de la Pointe Claire, dans les intérêts du parti libéral. L'un ou l'autre de ces derniers messieurs aura la majorité des voix.

Comté de l'Ottawa.—M. Egan se présente dans l'intérêt ministériel. On parle de M. R. S. M. Bouchette, comme devant se porter candidat dans l'intérêt libéral. On a aussi parlé de M. W. Wright qui est tout à fait libéral.

Comté des Deux-Montagnes.—M. Wainwright conservateur se présente en opposition à M. W. Scotte, l'ancien membre, qui il n'y a aucun doute sera ré-élu.

Comté de Berthier.—Le ci-devant membre de ce comté D. M. Armstrong écrivit, se présente de nouveau. Il aura pour rival un pauvre fou du nom de Vanden qui croit qu'il est appelé à régénérer le pays! M. Armstrong sera élu, sans difficulté.

Richelieu.—Le Dr. W. Nelson est le seul candidat pour ce comté et sera élu par acclamation.

Verchères.—M. Leslie sera élu sans opposition.

Sir Allan McNab.—Le Toronto Examiner annonce que Sir Allan McNab s'est déclaré contre le ministère actuel et a joint les rangs du parti libéral. Ce journal ajoute avec raison que cet abandon de Sir Allan McNab laisse le parti Tory sans un chef habile et capable en Haut-Canada. Quand au même parti dans le Bas-Canada, il n'existe plus à peine; un grand nombre de ceux qui le composent étant revenus à des principes libéraux. C'est la marche rapide des idées qui recrute ainsi nos rangs.

Comté de Montmorency.—M. Cauchon a publié son adresse à ses électeurs. Il sera élu sans opposition. MM. Lemoine et Rheaume dont on parlait comme devant briguer la candidature, se sont retirés de la lutte.

Comté de Portneuf.—M. N. F. Belleau, avocat de Québec s'est adressé aux électeurs de ce comté, son élection est assurée, surtout parce que M. Daly, le secrétaire perpétuel a sollicité des voix pour son ami le col. Taschereau, qui oppose M. Belleau.

Comté de Champlain.—On nous assure que M. Turcotte, qui a sa commission de Solliciteur-Général dans sa poche, depuis le 26 mai dernier se présente au comté de Champlain en opposition à M. Guillet. Nous avons le ferme espoir que les électeurs de Champlain, en élisant M. Guillet, prouveront à l'administration combien ils méprisent ses menées et sa conduite honteuse, dont tout le pays entier est parfaitement dégoûté.

POUR LA REVUE CANADIENNE.

Le Doyen des agitateurs, celui qui, LE PREMIER, a demandé un Conseil Electif, enfin l'homme John Neilson, s'exprime ainsi dans sa Gazette du 10 de ce mois: "Il paraît qu'on ne manquera pas de candidats disposés à se voter à eux-mêmes £100 par an, outre les frais de voyage, pour quatre ans, et ce seulement pour quelques mois de service."

Extrait du Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, de 1831, pages 151. M. NELSON a proposé de résoudre, secondé par M. Louis Bourdages "qu'il est expédient qu'il soit fait une allowance aux membres de la Chambre d'Assemblée, pour les dépenses par eux encourues pour assister aux séances de la Chambre."

ELECTIONS DE QUEBEC.—Archibald Campbell écuyer, qui a été nommé officier rapporteur pour la cité de Québec, a fixé l'élection à mardi le 21 courant. Il n'y a pour le moment sur les rangs que MM. Aylwin et Chabot, nous ne pouvons penser que l'opposition de M. Ryland soit sérieuse.

L'élection pour le comté de Québec est fixée au 30. A. A. Parant écuyer est officier rapporteur.—Canadien.

Election Municipale.—Le Quartier St. Louis est appelé le 20 du courant à élire un conseiller. Jérôme Grenier écrivain, est la personne choisie pour représenter ce Quartier. C'est un excellent choix.

Le Col. DeSalaberry est nommé Officier-Rapporteur pour le Comté de Montréal. La nomination doit avoir lieu le 20 du courant. On parle de trois candidats M. Jobin et M. le Dr. Valois de la Pointe-Claire dans l'intérêt libéral et un M. McDonald de Lachine dans l'intérêt conservateur. Il faut espérer que M. le Dr. Valois, qui jouit certainement de beaucoup d'influence dans le comté et qui possède l'estime générale, ne fera pas d'opposition à l'ancien membre M. Jobin. Ce n'est pas le moment de faire de la division. Il n'y a aucun doute, d'ailleurs, que M. Jobin peut commander la majorité des voix.

Le choléra.—Le gouvernement français ayant demandé à ses consuls et agents dans l'empire russe de lui transmettre tous les renseignements nécessaires qu'ils pourraient recueillir sur le choléra, sur son intensité, sur sa marche, etc., il résulte dit-on de l'ensemble des documents parvenus au ministère des affaires étrangères, que le fléau présente cette année, en Russie, des caractères moins terribles que lors de ses précédentes apparitions.

La Lyre Canadienne.—Nous avons reçu avec plaisir la 3e livraison de ce charmant chansonnier. La publication doit en être poussée avec vigueur à l'avenir. La musique paraîtra bientôt. L'ouvrage se recommande assez lui-même. Nous n'avons pas besoin de dire encore qu'on y trouve nos bonnes anciennes chansons canadiennes et une foule de jolies romances et chansons du jour.

L'Eglise Paroissiale de Montréal.—Une lithographie représentant l'Eglise Paroissiale de Montréal, vient d'être publiée par M. John Murray, artiste de cette ville. Nous remercions ce monsieur de la copie qu'il a bien voulu nous adresser. Cette lithographie a certainement du mérite. L'artiste a su placer quelques personnages devant l'église qui donnent au temple et à la Place d'Armes un aspect animé qui fait plaisir à voir.—On peut se procurer cette lithographie chez Mackay Rue St. François Xavier.

Atelier de M. Hamel.—Nous invitons nos concitoyens et nos amis en général à visiter l'atelier de peinture de M. Hamel qui est maintenant ouvert dans les magasins de Joseph Boulanger, écrivain, rue Notre-Dame. La belle collection de tableaux exposés est bien digne d'une visite et recommande mieux que tous les éloges que nous pourrions en faire, l'habileté et le talents de l'artiste. Nos familles ne manqueront pas sans doute de profiter du séjour de M. Hamel à Montréal. Une aussi bonne occasion ne se présentera peut-être pas de sitôt.

Où l'amour va-t-il se nicher.—Un mariage assez bizarre est venu égarer, il y a quelques jours, un village de nos environs. C'était une boiteuse sexagénaire qui épousait un aveugle à peu près de son âge. En voyant passer la noce, chacun prétendait que les conjoints ne s'étaient pas épousés pour leurs beaux yeux.

Un grand mangeur.—Un monsieur des environs du Havre, nous dit un journal de cette ville, pour un pari, a mangé dernièrement 12 côtelettes de mouton, une forte dinde, 12 fromages de Neufchâtel, douze pots de cidre et un pain de six livres, avec une facilité extraordinaire. Lorsque les derniers bribes de ce monstrueux repas eurent disparu dans l'estomac de cet insatiable glouton, il offrit à son parieur contenté de lui donner deux heures après, sa revanche; ce dernier refusa.

A une assemblée du Conseil Municipal du Comté de Rouville, tenue à St. Athanas, lundi, le 13 décembre courant, le Dr. Davignon de Ste. Marie, a été élu maire de la dite municipalité et l'Abien Lesage, écrivain, N. P., nommé secrétaire-trésorier.

L'ADMINISTRATION ET M. TURCOTTE! — Le solliciteur-général Turcotte était présent à l'assemblée de St. Maurice et il a voté pour la résolution rapportée plus haut censurant la conduite de l'administration actuelle! Comme le parti libéral paraît triompher par toute la province, savez-vous ce que maître Turcotte commence à dire? ce qu'il a dit à St. Maurice? Il blâme lui-même le ministère qui lui a donné la commission de solliciteur-général, qu'il a dans sa poche a-t-il dit, à l'assemblée. Il blâme ce ministère, et il assure aux gens que si le gouvernement ne se réforme pas, il lui aura bientôt rendu son parchemin, pour combattre contre lui de toutes ses forces. Il assure aussi, sans du tout paraître plaisanter, que cette place de solliciteur général ne l'empêchera pas de voter contre le gouvernement, comme il a toujours fait!

Les électeurs d'aucun comté ne se laisseront tromper par ces mensonges. C'est pour se faire élire qu'il les débite. Mais il aura beau faire, il ne le sera nulle part.

Difficultés Postales.—Nos lecteurs connaissent déjà la nature des difficultés survenues entre le gouvernement anglais et celui des Etats-Unis au sujet des Postes. La maille anglaise ne traverse plus le territoire américain pour joindre les steamers Cunard. Quelques marchands de cette ville expédiaient des lettres etc. par un estafette se rendant à Boston. Les autorités américaines viennent de faire arrêter ce courrier et de le faire emprisonner à Burlington, comme violateur des lois du pays. En vain a-t-il offert le postage sur les lettres dont il est porteur; on n'a pas voulu le recevoir.

Banque du Peuple.—On verra par les annonces que les bureaux de cette institution seront transportés lundi prochain dans la bâtisse ci-devant occupée par la banque de Montréal.

L'hon. Francis Hincks qui était absent de pays depuis quelques mois et qui était passé en Angleterre et en Irlande est de retour depuis mardi dernier. Il était passager sur le Britannia.

La température.—Après quelques semaines de doux temps et de longues pluies, nous avons enfin du froid. Il y a eu de fortes gelées ces deux ou trois jours passés, mais pas de neige. Il faut se servir de voitures d'été. Les chemins sont affreux. Les marchés très chers et mal approvisionnés.

Payer vos taxes.—Il paraît d'après l'annonce du trésorier de la cité qu'un grand nombre d'individus sont sous l'impression qu'un collecteur doit passer chez eux pour prélever les cotisations dues à la cité. Il sont grandement dans l'erreur, puisque la corporation poursuit en ce moment à outrance tous ceux qui ont négligé de payer. Un grand nombre de poursuites ont déjà été intentées et d'autres doivent sortir prochainement contre tous ceux qui ne se seront conformés à la loi.

Il ne faut pas oublier que pour avoir droit de voter aux élections municipales, il faut payer ses taxes avant le 1er Janvier.

A la première assemblée du Conseil de la Municipalité du Comté de Richelieu, tenue à St. Denis le 13 du courant, J. M. Lamothe, écrivain, de St. Denis a été nommé maire du dit comté. Les Conseillers élus pour le dit comté sont: MM. J. Charnard et M. Cordeau de St. Denis, A. Rambaud et B. Têto de St. Charles, J. M. Lamothe et J. Dupré de St. Ours, — Boltery et — Crebas de Sorel, — Grégoire et P. Harpin de St. Barnabé, J. Bte. Chapdelaine et Jos. Chapdelaine de St. Jude, Aimé Massue et G. Durocher, St. Aimé, — LaTraverse et A. Magnan de St. Victoire.

Nous annonçons avec plaisir au pays entier, que l'honorable A. N. Morin va être élu sans opposition dans le comté de Bellechasse, c'est un résultat qui n'a pas donné la dernière élection. Nous tenons de sources certaines qu'à Berthier, par exemple, cette paroisse que l'on disait tout entière hostile à M. Morin, les voix seront toutes pour lui. Nous sommes heureux d'apprendre que loin de lui être opposé, comme on l'avait fait craindre d'abord, M. le curé de Berthier est prêt, autant que sa position peut le lui permettre, de joindre en sa faveur ses suffrages à ceux de ses paroissiens. Qu'auraient dit nos ennemis politiques? qu'auraient-ils dit de nous à l'étranger, en apprenant qu'un comté patriotique comté de Bellechasse avait comté un homme comme M. Morin, le modèle des hommes publics, l'homme des sacrifices par excellence, l'homme d'autant de lumières et d'expérience que le comté de Bellechasse ne pouvait pas vouloir imprimer un tel cachet d'ignominie au front du pays et à son propre front.—Journal de Québec.

Naissances. En cette ville, le 10 du courant, la dame de Austin Cavillier, fils, écrivain, a mis au monde un fils. En cette ville, le 14, la dame de Samuel David, écrivain, un fils. En cette ville, le 15, la dame de Romuald Cherrier, écrivain, un fils. A Varennes, le 11, la dame de P. P. Adolphe Collette, marchand, une fille.

Decès. En cette ville, mardi matin, le 14 du courant, après 6 jours de maladie, Dame Marie-Louise-Sarah Hay, épouse de Austin Cavillier, fils, écrivain, âgée de 22 ans. A Yamachiche, le 11 courant, à l'âge de 20 ans, une jeune personne atteinte d'une maladie angélique, Mme Ursule, fille unique de Mr. André Gérin-Lajoie, cultivateur de cette paroisse. A Québec, le 10, à l'âge de 67 ans, Thos. Farquhar, écrivain, M. D. Il fut pendant longtemps l'un des médecins éminents de Québec.

BANQUE DU PEUPLE AVIS. LE BUREAU DE LA BANQUE DU PEUPLE sera transporté le 16, LUNDI, le 20 du courant, dans la bâtisse ci-devant occupée par la Banque de Montréal, Grande rue St. Jacques. B. H. LEMOINE, Caissier.

Corporation de Montreal.

LES CEUX QUI DOIVENT A LA CITE POUR CONTRIBUTIONS, TAXES, ETC.

COMME un grand nombre d'individus sont sous l'impression erronée que des collecteurs doivent passer chez eux pour collecter ce qu'ils peuvent devoir pour Contributions Taxes, &c. AVIS est par le présent donné à ceux qui doivent qu'ils aient à se rendre au Bureau du Trésorier de la Cité, POUR PAYER IMMEDIATEMENT le montant de ce qu'ils doivent respectivement de la manière requise par la loi; Et à défaut de le faire conformément à cet avis, ils sont avertis que des ordres stricts ont été donnés au Sousigné par le Conseil de poursuivre indistinctement tous ceux qui doivent.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

THEOPHILE HAMEL, PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, rue Notre-Dame.

LIVRES FRANCAIS.

LES ouvrages français suivants viennent d'être reçus et sont à vendre par le sousigné Grande Rue St. Jacques.

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

MESSIEURS, AUX nombreuses et pressantes sollicitations qui m'ont été faites, de me porter Candidat à la prochaine Election de notre Cité, il était de mon devoir d'acquiescer.

Il est néanmoins quelques sujets qui sont d'une importance vitale pour le pays, et principalement pour la classe commerciale, sur lesquels plusieurs d'entre vous peuvent désirer que j'explique mes propres vues.

Quant à mes principes politiques, ils sont bien connus de vous tous. Il n'est donc pas nécessaire de les énoncer ici.

Ces deux mesures doivent, ce me semble, recevoir l'appui cordial de tout homme qui désire avant tout la prospérité de son pays; et il doit par conséquent concourir dans tous les moyens à adopter pour leur donner effet.

COMMANDES POUR LA FRANCE.

LES sousignés expédieront le 21 de ce mois et tous les quinze jours durant l'hiver des COMMANDES pour Livres, Grammes, Cartes géographiques, Globes, Musique, Instruments de chirurgie, Instruments de mathématiques, et autres marchandises de manufacture française.

Quant aux autres mesures d'intérêt public, mes vues vous étant bien connues, je termine en vous déclarant que si j'obtiens un siège dans le prochain Parlement, je m'efforcerai de remplir, comme par le passé, mon devoir envers mon pays et envers toutes les classes de ses habitants.

J'ai l'honneur d'être Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. H. LAFONTAINE.

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

LA réquisition d'une partie importante de mes Concitoyens m'a encore décidé à m'offrir comme votre candidat et à briguer l'honneur de représenter dans le Parlement Provincial la première ville commerciale de l'Amérique Britannique du Nord.

Il est inutile pour moi maintenant de faire allusion à mes opinions politiques. Je les ai exprimées sans hésitation partout où j'ai eu occasion de le faire et en toutes circonstances.

Les changements récents introduits dans la politique commerciale du Gouvernement Impérial, exigent impérieusement l'application immédiate de principes semblables à notre commerce colonial.

Notre Cité doit à prospérité et son avancement au commerce. Dans ces deux dernières années, par suite principalement du Système d'Entrepôt adopté par les Etats-Unis, une grande portion de notre commerce nous a quittés, et les propriétaires fonciers, ainsi que les autres classes de notre population commencent à sentir l'influence fatale d'une diminution au lieu d'un accroissement de prospérité.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la construction de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications vers l'Atlantique.

Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mer-Pacifique et comme on ne peut s'attendre que nous soyons dotés d'aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne.

Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien digérée et bien murie pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient effectives.

Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'aveu impérial de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagiez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudriez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES.

COMMANDES POUR LA FRANCE.

LES sousignés expédieront le 21 de ce mois et tous les quinze jours durant l'hiver des COMMANDES pour Livres, Grammes, Cartes géographiques, Globes, Musique, Instruments de chirurgie, Instruments de mathématiques, et autres marchandises de manufacture française.

LES sousignés expédieront le 21 de ce mois et tous les quinze jours durant l'hiver des COMMANDES pour Livres, Grammes, Cartes géographiques, Globes, Musique, Instruments de chirurgie, Instruments de mathématiques, et autres marchandises de manufacture française.

B. H. CHARLEBOIS, W. DESCHAMBAULT, P. E. FICHAULT, C. A. REGNAULT, T. E. DODET D'ORSENNENE, E. TRUDEL, HECTOR PELTIER, L. BOYER, J. L. LEPROHON, J. EMERY CODERRE, P. WILBRENNER, G. SABLONIN, C. WILSCAM

AUX ELECTEURS DU COMTE DE BEAUHARNAIS.

MESSIEURS,

AYANT été invité par un grand nombre des Electeurs respectables des différentes Paroisses et Townships de votre Comté, à m'offrir comme Candidat à la prochaine élection d'un Membre pour les représenter dans le prochain Parlement Provincial; Je suis décidé de solliciter les suffrages des électeurs; et si j'ai encore l'honneur de vous représenter dans la Chambre d'Assemblée de notre Parlement Provincial, je m'efforcerai d'appuyer fidèlement et diligemment toutes les mesures tendant à développer les ressources de notre commune patrie, et d'augmenter la prospérité du peuple.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Bien respectueusement, Votre très humble, et Obéissant serviteur, JACOB DEWITT.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE BEAUHARNAIS.

MESSIEURS,

Je me rends à la réquisition d'un grand nombre de vos plus respectables habitants de votre comté, et je viens aujourd'hui vous offrir mes services et braver l'honneur de vous représenter en parlement.

Je n'ai pas à la classe des chercheurs de places et ne vaillai pas faire du mandat législatif une profession lucrative; j'aurai pour le calme et le repos de la vie privée l'agrément de la vie publique; mais ayant été choisi, je ne puis que me féliciter de la confiance que vous m'avez témoignée et de la haute opinion que vous avez formée de ma capacité.

Vous très obéissant et fidèle serviteur, HENRY WESTON, Montréal, 3 déc. 1847.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

HONNEUR que vous m'avez déjà fait, en me choisissant quatre fois pour représenter le Comté de Montréal, me porte à croire que ma conduite politique et mes faibles efforts, à supporter vos intérêts, ont rencontré votre approbation; la confiance que vous m'avez par là témoignée, m'engage à vous solliciter de nouveau vos suffrages; et si j'ai l'honneur de les obtenir, ma conduite sera toujours la même et je m'efforcerai de vous représenter avec toute la fidélité et tout en présentant les intérêts généraux de la Province, je ferai en sorte de ne point négliger ceux d'un Comté aussi populaire et aussi important que celui de Montréal.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et Obéissant serviteur, A. JOBIN, 9 déc.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE VERCHERES.

MESSIEURS,

Le Gouverneur Général ayant jugé convenable d'extraire la prérogative Royale et de dissoudre le Parlement, vous avez encore devant vous une occasion de faire connaître le jugement que vous portez sur la conduite de votre représentant. Si cette conduite a été telle qu'elle méritait votre approbation, j'espère avoir l'honneur de représenter votre Comté dans le prochain Parlement, si non je n'ai aucun doute que vous élirez quelqu'un plus capable que moi, bien que personne ne puisse être plus dévoué que je le suis aux intérêts et à la prospérité du Comté.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant serviteur, J. LESLIE.

NOUVEAUX LIVRES FRANCAIS.

Il est sougigné vient de recevoir quelques Exemplaires de ces nouveaux ouvrages suivants, qu'il offre en vente.

BAZAR AU SECOURS DES PAUVRES DE CETTE VILLE.

Le BAZAR aura lieu MARDI, le 21 du courant et les jours suivants, dans la Grande Salle de l'Hôtel Daley, que le propriétaire a eu la générosité de prêter pour l'occasion.

Des mesures ont été prises pour rendre ce Bazar aussi attrayant que possible par la quantité et la qualité des effets qui seront exposés en vente.

On invite les personnes qui auraient à faire des présents de Noël ou du premier jour de l'an de venir visiter le Bazar où ils trouveront un choix d'objets convenables à des prix modérés.

Un Bande musicale assistera à l'exposition. La salle sera ouverte chaque jour à 10 heures A. M. Une table de rafraichissement sera abondamment fournie et on y donnera le lunch et la soupe aux personnes qui le désirent.

Les ouvrages et objets destinés pour le Bazar doivent être envoyés à l'adresse de Madame J. C. BEAUDRY, Rue St. Hubert ou à Mlle. JOSEPHINE DOVLANAY, Rue St. Vincent.

AUX OFFICIERS RAPORTEURS.

On peut se procurer au Bureau de la Gazette du Canada, Rue Ste. Thérèse, les Livres de Poir, Sermons, Notes, etc., en anglais et en français.

AVIS.

On s'adressera à la Législature à sa prochaine session, pour obtenir le privilège de construire un PONT DE PÉRIE sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice.

DOMESTIQUES DEMANDES.

On demande une BONNE ou domestique pour servir sous les enfants et un petit GARÇON pour servir la table et faire les commissions.

INSTITUT CANADIEN.

L'HONNORABLE C. MONDELET donnera une Leçon de Philosophie dans la Salle de l'INSTITUT CANADIEN, VENDREDI, le 17 Décembre, à huit heures, P. M.

VENTE CONSIDERABLE DE VINS EN BOUTEILLES, &c.

MERCREDI prochain le 13 du courant, aux Magasins de Mr. J. D. BERNARD, No. 169, Rue St. Paul, sera offert par vente, le reste des Vins en bouteilles appartenant à la Famille de M. LOUIS DE LA GRAYE et de M. F. DE MONTREAVE, formant une grande variété de Vins de France, Madère, Sherry, Tenerife, et d'Espagne, Cognac, et de France.

AVIS A NOS ABONNES DES CAMPAGNES.

Nous prions ceux de nos Abonnés des Campagnes qui nous doivent quelque chose pour l'année 1847, de nous le faire parvenir au plutôt. Nous insistons sur des remises régulières; ceux qui ne veulent pas suivre nos conditions ne sont pas nos amis.

AVIS PUBLIC.

L. F. Soussigné, Exécuteur Testamentaire de feu Dame Marguerite Rousseau, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. Bte. DeLorimier, déc., requiert par les présentes tous ceux qui peuvent avoir la Succession de la dite Dame DeLorimier, de lui payer sans délai le montant de leurs dtes respectives, et ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement.

L. F. Soussigné, propriétaire du Flac Beauvais, dans la Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétaires de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adressent à la Législature à sa prochaine Session, pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ECLEUSE (Dam) à travers la Rivière Richelieu, à la place où près de la place appelée "la chute" au dessus du village du Canton de Chambly, ayant une Glacière (Slitz) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 50 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminé.

P. J. LACROIX. Montréal, 14 déc. 1847. Chambly, 14 déc. 1847.

PAYNE IMPORTATEUR DE VINS ET DE LIQUEURS.

OFFRE EN VENTE EN BOIS ET EN BOUTELLES.

- SHERRY des qualités suivantes: Dry well flav'd P. G., or Bro' High flav'd full-bodied P. G., or Bro' Very Sup'r nutty flavoured Gold Very Sup'r Old Bro', rich and full bodied Old Salers, very dry and high flav'd Pale Very Old Sup'r rich Bro' Sherry Amantillado Pasado Manzanilla

Table listing various wine and liquor brands and their importers, including names like 'Muscat de Frontignan', 'LIQUEURS—Curaçao, white and brown', etc.

HOMMAGE A LA VIERGE MARIE

OU RECUEIL DE PRIERES, CONTENANT L'Office de l'Archevêque, et les prières adoptées pour faire des pèlerinages à Notre-Dame de Bonsecours, suivies du Rosaire vivant.

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL.

TABLEAU DES VENTES PAR DE SHENIFF, POUR LE MOIS DE DECEMBRE 1847.

Table with columns for 'Démouleurs', 'Dégénérateurs', 'Fraccheurs', 'Vente d'...', and 'Dotes/Heures'. It lists various items and their corresponding values or times.

AVIS IMPORTANT

HATEZ-VOUS DE VOUS ABONNER A LA REVUE CANADIENNE SI VOUS VOULEZ AVOIR 20 ALBUMS POUR RIEN EN SOUSCRIVANT.

Les Primes d'Abonnement s'en vont grand train. Nous n'avons maintenant que 25 à 30 files complètes.

COURS DE LANGUE FRANCAISE, EN 60 LEÇONS.

Le Soussigné à l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette cité et des environs qu'il commencera DEMAIN, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur des succès qu'il a obtenus jusqu'à ce jour seront produits à quiconque les désirera voir.

Pour plus amples informations, s'adresser au Soussigné, à l'Hotel de Québec, où il se trouvera chaque jour de 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M.

M. L. donnera son cours à domicile, aux Dames et aux Demoiselles qui voudront bien l'honneur de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux Messieurs, ils suivront le Cours à l'HOTEL DE QUEBEC.

CHS. H. LASSISEKAYE. Montréal, 30 nov. 1847.

EPICERIES, VINS, THE, &c. Nouvel Etablissement No. 31, Grande rue St. Jacques à côté de l'Eglise Wesleyenne.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitants de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert à l'endroit indiqué leur ETABLISSEMENT D'EPICERIES et qu'ils ont en main un fond choisi avec soin de provisions et articles frais tels que THE, CAFÉS, SUCRES, EPICES, SAUCES, MARINADES, NOUVEAUX FRUITS, etc. etc.

AUSST: Un assortiment choisi de VINS et LIQUEURS, PORTER de Londres et de Dublin, ALES d'Edimbourg et de Montréal, etc.

MAGASIN DE MODES. ETABLISSEMENT PARISIEN. MADAME ROLIEU à l'honneur d'informer les Dames de Montréal, qu'elle vient d'ouvrir son établissement de modes

SALENS D'EXPOSITION DE MODISTE. Mlle. MAJOR

L'HONNEUR d'annoncer aux Dames de Montréal et des environs que ses SALONS D'EXPOSITION sont MAINTENANT OUVERTS; elle vient de recevoir les

MODES D'HIVER LES PLUS EN VOGUE et elle a pris des arrangements pour continuer à les recevoir tous les mois.

RESTAURANT DE COMPAIN. PLACE D'ARMES.

MR. COMPAIN qui a été plusieurs années chef de régiment, ainsi que de plusieurs clubs, un nombre desquels était celui de la Réforme où se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St. Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal.

On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celles de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodément meublés et n'en cèdent en rien à aucun autre établissement de ce genre.

MARCHAND-TAILLEUR. Le Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier.

M. LOUIS PLAMONDON, se proposant de faire à son Etablissement actuel, des améliorations à son Magasin. A partir de ce jour il sera fait une réduction considérable sur les prix ordinaires.

J. D. BERNARE a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 168, bâtie par J. L. Beaudry, Etc.

Portrait de Jacques Cartier

A la sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager.

TOUTES Personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, Ecuyer, en son vivant Banquier de Montréal, sont priées de les présenter pour être réglées, et celles qui doivent à la dite succession de payer sans délai le montant de leurs comptes, au bureau occupé ci-devant par le défunt rue St. François-Xavier.

WILLIAM LYMAN, Procureur de Mme Hannah Lyman Mills Montréal, 26 nov.

VERNIS SUPERIEUR. POUR TUYAUX DE POELES. A vendre par M. PARKER & CIE. Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame

PORTRAITS AU DAGUERRETYPE. M. M. DESNOYERS à l'honneur d'informer le public de Montréal qu'il a ouvert ses CHAMBRES DE DAGUERRETYPE au No. 130, Rue Notre Dame, où il se propose d'exercer son art.

UNE maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GAREAU, Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTREAL A LACHINE. TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les PAS-SAGERS (excepté le Dimanche) entre MONTREAL ET LACHINE, à commencer de JEUDI le 25 Novembre, comme suit:—

De Montréal, 8 1/2 heures, A. M. 9 1/2 heures, A. M. 11 1/2 heures, A. M. 3 1/2 heures, P. M.

De Lachine, 4 heures, P. M. 6 heures, P. M. 8 heures, P. M. 10 heures, P. M.

PREMIERE CLASSE. A Lachine, 1s. 10jd do revenir le même jour, 2s. 6d.

DEUXIEME CLASSE. A Lachine, 1s. 3d. do et revenir le même jour, 1s. 10jd

TROISIEME CLASSE. A Lachine, 7jd avec bagage jusqu'à 30 lbs. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.

TRAJET EN DEUX JOURS. Le public est respectueusement informé que les soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera MONTREAL et QUEBEC TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches).

DILIGENCE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC. Elle partira de l'Hotel LEBLANC, à Montréal, Place de la Douane.

W. ROBINSON, Propriétaires, Montréal. T. & T. LECOMTE, Propriétaires, Québec. S. HOUGH, Agent à Montréal. G. LEBLANC, Agent aux Trois-Rivières. O. GOUIN.

PLACES DE MOULINS DE PRIX. A VIS est donné par le présent que les PLACES de MOULINS de PRIX, au Rapide Plat, à la Pointe aux Iroquois et à la Pointe à Ferren, au Canal de Williamsburg, seront louées à P. ENCHERE, MARDI, le 7 Décembre prochain, à l'HOTEL JOHNSON, à MARIATOWN, à MIDI.

LES Soussignés informent respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 cent sur le prix courant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importés directement par eux.

AUX ENTREPRENEURS. LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debartzch, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneurial.

LES Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marine, etc. etc.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. MARCHES AVANTAGEUX POUR LE COMMERCE ET LES FAMILLES.

LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AQUEDUC DE MONTREAL.

AVIS PERIODIQUE. CEUX qui prennent l'EAU de l'AQUEDUC, sont notifiés par les présentes de prendre les précautions nécessaires pour empêcher leurs tuyaux d'être atteints par la gelée durant l'hiver prochain.

La direction de l'Aqueduc ne sera pas responsable des dommages causés aux tuyaux par la gelée et du manque d'eau qui pourrait en résulter.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE. DE MONTREAL. A VIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes exhibitions qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOHN FROTHINGHAM.

UNE maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GAREAU, Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTREAL A LACHINE. TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les PAS-SAGERS (excepté le Dimanche) entre MONTREAL ET LACHINE, à commencer de JEUDI le 25 Novembre, comme suit:—

De Montréal, 8 1/2 heures, A. M. 9 1/2 heures, A. M. 11 1/2 heures, A. M. 3 1/2 heures, P. M.

De Lachine, 4 heures, P. M. 6 heures, P. M. 8 heures, P. M. 10 heures, P. M.

PREMIERE CLASSE. A Lachine, 1s. 10jd do revenir le même jour, 2s. 6d.

DEUXIEME CLASSE. A Lachine, 1s. 3d. do et revenir le même jour, 1s. 10jd

TROISIEME CLASSE. A Lachine, 7jd avec bagage jusqu'à 30 lbs. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.

TRAJET EN DEUX JOURS. Le public est respectueusement informé que les soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera MONTREAL et QUEBEC TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches).

DILIGENCE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC. Elle partira de l'Hotel LEBLANC, à Montréal, Place de la Douane.

W. ROBINSON, Propriétaires, Montréal. T. & T. LECOMTE, Propriétaires, Québec. S. HOUGH, Agent à Montréal. G. LEBLANC, Agent aux Trois-Rivières. O. GOUIN.

PLACES DE MOULINS DE PRIX. A VIS est donné par le présent que les PLACES de MOULINS de PRIX, au Rapide Plat, à la Pointe aux Iroquois et à la Pointe à Ferren, au Canal de Williamsburg, seront louées à P. ENCHERE, MARDI, le 7 Décembre prochain, à l'HOTEL JOHNSON, à MARIATOWN, à MIDI.

LES Soussignés informent respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 cent sur le prix courant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importés directement par eux.

AUX ENTREPRENEURS. LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debartzch, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneurial.

LES Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marine, etc. etc.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. MARCHES AVANTAGEUX POUR LE COMMERCE ET LES FAMILLES.

LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES.

ROBERT FOREST à l'honneur de présenter un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 108, coin de la rue St. Jean, où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Seches qui se trouvent à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivants:

Drap superfin de toutes couleurs. Drap Castor, Drap plat, Plaid de toute sorte. Casimir, Couverts, Mérino, Alpaca, Etoffe. Flanelle, Indienne, Guimane, Toile fine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grande, Collet pour Dame et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c.

AUX ETUDIANTS. CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient pensionner en cette ville, trouveront chez Mme ST JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

Laines de Berlin. Halle des Odd-Fellows, Grande Rue St. Jacques.

MADAME WALTON à l'honneur d'offrir ses remerciements sincères au public, pour l'encouragement libéral qu'elle a reçu depuis qu'elle a ouvert son établissement de LAINES DE BERLIN, et elle annonce qu'elle vient d'ouvrir son importation par les derniers vaisseaux. On le trouvera le plus splendide qu'il y ait jamais eu dans la Province, contenant des paquets de toutes couleurs et de toutes les nuances et en même temps d'une qualité suprême. SON FONDS est en vue à partir d'aujourd'hui.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. Francis Hincks, A. LaRocque, V. Président. H. Mulbolland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tuly, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, T. Drummond, Nelson Davis, Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts. Les DÉPÔTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs de samedi et dimanche (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunissent régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Otawa Hôtel. Montréal, 7 mai, 1847.

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. EXTRAIT. 1er avril 1847. BALANCE due aux Dépositaires à cet date, par état: £29350 3 9

Montant déposé depuis le 1er avril à cette date: £41447 18 6 do retiré: £21410 13 6

Augmentation depuis le 1er avril: £20067 5 0 Balance due aux dépositaires ce jour: £49417 8 9 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

BUREAU DE LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT, no. 46, Grande rue St. Jacques, près de l'Otawa Hotel. 31 juillet, 1847.

RACINES BULBEUSES, &c. A MEILLEUR MARCHÉ QU'ELLE ONT JAMAIS ÉTÉ OFFERTES AUPARAVANT. NOUVELLEMENT reçu par l'express le VIRGIL, venant directement d'HOLLANDE, 10,000 Hyacinthes tulipes, iris, safran, paonies, &c., à vendre à bon marché, au JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT, 14, rue Coté, derrière la Banque de Montréal. N. B. Venez voir avant d'aller acheter ailleurs.

RECEMMENT reçus à vendre par les soussigné les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs:— 100 milles Cigares, Principia "Justo Sanz" 150 do do Havane de meilleur choix 900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte 75 do Tabac Cavendish 16 200 do Honey Dow 5 50 do do de la virgine 15 Hay heads tabac en feuille Virginie 50 boîtes de Pipes

UN grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & CIE. 29 oct.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

PETIT TRAITE DE GRAMMAIRE ANGLAISE.

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES, PAR MRS. GOSSELIN, Maintenant sous Presse dans l'Atelier du Journal de Québec.

CE petit livre qui a obtenu des paroles d'approbation des juges compétents et qui est un travail utile et consciencieux, rencontra indubitablement l'encouragement du public et de ceux qui sont spécialement chargés de veiller à l'enseignement élémentaire, tels que les commissaires d'école et les instituteurs. M. Gosselet en avantagement connu à Québec, par des études substantielles, des talents réels et surtout par son ingénieux "télégraphe à cloches," dont on a bien pu constater la praticabilité sans porter atteinte au mérite de l'invention et à l'habileté de l'inventeur à la défendre. Ce dernier fait n'a pas de rapport avec la grammaire anglaise, mais il a fait connaître au public celui auquel il doit avoir à faire comme grammairien. Nous renvoyons le lecteur à la note de M. McDonald, dont les études spéciales font un juge compétent en cette matière.—Journal de Québec.

A. M. Charles Gosselet, Monsieur, j'ai lu le manuscrit de votre "Petit traité de Grammaire Anglaise à l'usage des Ecoles primaires," et je crois pouvoir vous dire avec vérité qu'en le publiant nous rendrez service et aux maîtres et aux élèves. R. MACDONALD. 14 octobre, 1847.

PROSPECTUS DE L'AUTEUR. De toutes les exigences auxquelles nous assujétissons plus en plus, chaque jour, notre position sociale, l'une des plus impérieuses est sans contredit l'étude de la langue anglaise; se refuser à cette étude c'est renoncer, de gaieté de cœur à son avenir. Prendre la peine de démentir cette vérité c'est vouloir démontrer un axiome. Quel mon unique intention est d'offrir au public un travail qui facilite cette étude et qui la rende plus abordable aux jeunes intelligences que les livres actuellement en usage dans les écoles de ce pays.

L'expérience de plusieurs années d'enseignement, mes rapports constants avec des enfants d'âges, de caractères et de dispositions divers m'ont convaincu, que les grammaires anglaises que l'on met entre leurs mains sont généralement trop au-dessus de leur portée; et qu'elles ne répondent pas à leur besoins; la phraseologie est pour eux des mots vides de sens, des phrases auxquelles ils n'attachent aucune idée, le tout étant, en outre, non seulement comme un lourd fardeau, égarant des intelligences encore faibles et délicates, et finissant souvent par y faire une confusion, et puis le dégoût.

Ce défaut dont n'est exempté à peu près aucune de nos grammaires, m'ayant frappé de bonne heure par les obstacles qu'il me créait chaque jour, dans l'enseignement, je crus qu'il était possible de le faire disparaître, et je travaillai en conséquence. Me dédiant de mes seules forces et de mon propre jugement, devenu intéressé dans un travail si petit en apparence, mais difficile en réalité, j'ai consulté les grammaires de plus de réputation et j'ai extrait et simplifié, dans l'expression, les principes et les règles qui y sont commodes, pour en faire un petit code grammatical aussi peu volumineux, et aussi substantiel que possible, afin de soulager la mémoire des enfants tout en leur donnant beaucoup à apprendre. Ce travail j'en j'ai soumis à des personnes capables d'apprécier un jugement sain et impartial, j'ai invoqué l'opinion de personnes dont la lumière et le désintéressement sont au-dessus de tout soupçon et dont la sincérité ne saurait être mise en doute. Des paroles d'encouragement et même d'approbation sont tombées de leurs lèvres; mon travail tout abrégé et tout imparfait qu'il puisse être, leur a paru propre à reconstruire les bases de l'enseignement élémentaire, et de nature à être utile également aux instituteurs et aux élèves. Parmi ces personnes je me permettrai de citer le nom de M. McDonald, le ci-devant rédacteur du Canadien, dont la science et la sincérité ne seront contestées par personne; et ce monsieur a bien voulu m'honorer d'une note d'approbation.

Appuyé d'un tel témoignage, j'ose espérer que mon humble travail rencontra un accueil bienveillant chez mes compatriotes et surtout parmi les amis de l'éducation. CHARLES GOSSELIN.

CORPORATION DE MONTREAL. BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 16 août 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, pour Corré, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir sans délai.

AVIS public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croiraient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. 19 août.

BANQUE D'EPARGNE. DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. EXTRAIT. MONTANT dû aux Dépositaires le 31 juillet 1847: £49417 8 9

Montant déposé depuis le 31 juillet à cette date: £47850 7 1 do retiré: £34214 3 8

Augmentation depuis le 31 juillet: £13686 5 5 Balance due aux Dépositaires ce jour: £63053 12 8 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District. 30 Novembre 1847.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

AVIS. LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.